



Jugement homicide involontaire

Par **La chip's**, le **23/04/2019** à **18:48**

Bonjour,

En mars 2018, ma mère a été percuté par l'arrière par un fourgon de livraison sur l'a89. J'ai attendu le pv d'enquête rendu en décembre qui dit que ma mère n'avait pas de ceinture, morte éjectée, pas de feux et vitesse basse. Pour l'auteur il ne regardait pas la route car cherchait dans sa portière une bouteille de soda et roulait plus ou moins à 140km/h et percute la voiture sans freiner. L'assurance de ma mère la Maif à fait traîner les chose prétextant attendre ce pv d'enquête pour la protection juridique, pour le remboursement de la voiture. Entre temps j'ai porté plainte pour homicide involontaire et pris un avocat. Axa l'assurance adverse à exclus totalement l'indemnisation en janvier. Mon avocat en vu du dossier m'a fait comprendre que je ne pourrais avoir gain de cause. Début avril je reçois un avis à audience en juin 2019 et la le 16 avril courrier de mon avocat qui me joint une proposition de 8300€(capital décès et frais funéraire) en application du contrat p.a.c.s de ma mère. Ma question est dois-je accepter ou refuser, pourquoi la Maif d'un coup me propose ça à un mois du procès. Puis je demander autre chose ? J'ai l'impression que tout le monde fait sa sauce et moi je reste au frigo. Merci par avance